

Image not found or type unknown



Problème sur la prime du 13ème mois

Par **moumn**, le **23/11/2010** à **10:44**

Bonjour, rnj'arais aimé savoir si le congé parentale d'éducation est considéré comme congé non rémunéré et est que le lorsque que l'on n'ai en congé parental cela veut dire que le contrat de travail est suspendu! car je travail dans un magasin LIDL est dans la convention collective de commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire ils disent que l'on ne touche pas le 13ème si l'on est ou on n'a été en congé non rémunéré ou que le contrat a été suspendu plus d'un an(article 3.8.2) merci de votre réponse